

PREFECTURE DE L'OISE

**Commission locale d'information et de surveillance du centre de stockage de déchets (CSDU)
de la société SITA FD à LIERVILLE et LIANCOURT ST PIERRE**

Réunion du 22 octobre 2008

La commission locale d'information et de surveillance du centre de stockage de déchets de la société SITA FD à LIERVILLE et LIANCOURT SAINT PIERRE s'est réunie le 22 octobre 2008 sous la présidence de Mme AUREGAN, chef du bureau de l'environnement.

Etaient présents :

- M. LEMAITRE, conseiller général du canton de CHAUMONT EN VEXIN, président de la communauté de communes du VEXIN-THELLE
- M. LE SELLEUR DE CHEZELLES, maire de LIERVILLE, accompagné de M. GRONOJTAJ, adjoint
- M. SAUVAGET, maire de BOUBIERS
- M. ROULLIER, maire de LIANCOURT SAINT PIERRE, accompagné de M. CHATAIGNÉ, adjoint
- M. SAVIGNAT, adjoint au maire de LA VILLETERTRE
- M. EVRARD, directeur d'agence Ile de France-Picardie de la société SITA FD
- M. BRISSONNET, responsable régional d'exploitation de la société SITA FD, accompagné de M^{elle} BRANDON
- M. STEINER, attaché d'exploitation du centre de stockage de Lierville / Liancourt saint Pierre
- Mme ROSIUS, vice-présidente du R.O.S.O
- M. MACRON, association de lutte pour l'environnement de PICARDIE (ALEP)
- M. LÉRAILLÉ, président de l'association des amis du Bochet, accompagné de Mme COURTOIS
- M TOP, inspecteur des installations classées, direction départementale de l'agriculture et de la forêt
- M. LAGULLE, inspecteur des installations classées, direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
- Mme CASSAR, bureau de l'environnement, préfecture de l'OISE

Etaient absents :

- M. SANGUINETTE, vice-président du conseil général, excusé
- M. MULLER, direction départementale de l'équipement
- M. BIZAIS, Agence de l'eau Seine-Normandie
- Mme PEREZ, direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- M. LAROCHE, délégué de la chambre d'agriculture
- Mme ROUX, du parc naturel du Vexin Français

Les membres de la commission se sont déplacés sur le site afin de se rendre compte des aménagements réalisés depuis la précédente CLIS.

A l'issue de la visite, la réunion s'est poursuivie à la mairie de LIANCOURT SAINT PIERRE.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLIS DU 15 MAI 2008

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2007

Monsieur Brissonnet indique que 7 personnes travaillent sur le site dont 6 en permanence. Il fait un rappel du rapport d'activités 2007 et des travaux programmés pour l'année 2007, présentés lors de la CLIS du 15 mai 2008.

3) SUIVI DU SITE

- Activité 2008

M. Brissonnet estime que les tonnages de déchets entrants en 2008 seront de l'ordre de 80 à 85 000 T.

De janvier à septembre 2008, 61465,4 tonnes déchets ont été enfouis dont 33417,76 tonnes de déchets ménagers, 21279,31 de DIB et 6318,28 tonnes de déchets de voirie et encombrants. Le quota hors Oise de déchets entrants, fin septembre, est de 29 %.

Le casier 4a est en cours d'exploitation.

- Travaux 2008

Le casier 4b est créé

L'aménagement des fossés sur l'ancienne et la nouvelle zone est terminé

La digue de fermeture est achevée, ce qui a permis de terminer la route périphérique de la nouvelle zone.

Des modifications ont été apportées au système vidéo. Les enregistrements vidéo sont conservés une semaine sur le disque dur puis les cassettes sont réutilisées.

- Traitement du biogaz

La mise en place d'une tranchée drainante sur la périphérie du 4ème casier et le forage de puits permet une optimisation du captage de biogaz.

- Traitement des lixiviats

Sur le casier 4, il a été installé un système de séparation des eaux permettant de limiter la formation excessive de lixiviats, d'une part pour les lixiviats du casier 4a en exploitation, d'autre part, pour les eaux de ruissellement du casier 4b qui vient d'être créé.

A la demande de M. Léraillé sur l'emplacement des drains, M. Brissonnet indique qu'ils sont situés dans le massif de cailloux conformément au dossier de demande d'autorisation.

- Prévision travaux 2009

Création de l'alvéole du casier 5

Travaux sur le circuit de captage du biogaz

- Bilan de suivi des eaux souterraines 2007

M^{elle} Brandon rappelle le contexte réglementaire et la position des piézomètres : deux en amont hydraulique et cinq en aval. Elle précise qu'il n'y pas de valeur seuil réglementaire à ne pas dépasser dans la recherche des différents paramètres. Aussi, le choix retenu est de comparer les résultats des analyses aux seuils appliqués à la qualité de l'eau potable.

M. Top précise que suivre la variation des différentes valeurs guides permet d'observer l'impact du site sur les eaux souterraines. Tout décrochement important de la courbe de suivi qui perdure sera soumis à l'avis d'un hydrogéologue agréé.

M^{elle} Brandon constate que les variations relevées correspondent aux périodes de basses et de hautes eaux.

Elle donne lecture du suivi analytique 2007 :

La valeur du pH, stable pour l'ensemble des piézomètres (PZ) entre 6,5 et 7,25, à l'exception des PZ 5 et 7 légèrement en dessous de 6,5, indique une très bonne qualité des eaux souterraines.

La valeur de la résistivité est stable sur l'ensemble des piézomètres. Cette valeur permet de déterminer la concentration en sels minéraux de l'eau.

Pour ce qui concerne la teneur en matière organique totale, la courbe est descendante avec stabilisation en fin d'année pour l'ensemble des PZ sauf le PZ 7 pour lequel il est constaté une courbe atypique depuis plusieurs années. Cette valeur varie en fonction du niveau de la nappe. Un taux à la hausse indique que l'eau charrie des polluants organiques. Ce paramètre n'est pas suivi pour évaluer la qualité de l'eau potable.

M. Léraillé s'interroge sur le risque de déposer des polluants à même le PZ. M. Brissonnet indique que les PZ sont fermés à clé et que celui-ci est le plus en aval, à 500 mètres du site et qu'il n'a pas constaté de d'évolution de ce paramètre sur les autres PZ.

M. Lagulle se demande s'il est vraiment en aval hydraulique du site et s'interroge sur les occupations du sol dans ce secteur.

C'est un secteur agricole. M. de Chezelles précise qu'une distillerie de betteraves y a été exploitée, elle a cessé de fonctionner depuis une trentaine d'années.

Le taux de nitrate, plus important à l'amont du site qu'à l'aval, indique une pollution externe à la décharge d'origine agricole.

M. Chataigné relève le taux élevé de cyanures sur le PZ 6. M^{elle} Brandon indique que ce taux est dépendant d'autres paramètres tels que le pH et l'oxygène. M. Top souligne que le niveau de la nappe a remonté d'un mètre entre 2005 et 2007 au niveau du PZ 7.

Le taux de potassium est mauvais sur le PZ 7 situé en aval hydraulique du site.

Le taux de phénols est mauvais. Toutefois, bien qu'il atteigne le seuil analytique, ce seuil est très bas et ne permet pas de définir la quantité présente dans les eaux.

Des traces d'hydrocarbures, en limite de quantification du laboratoire, sont relevées.

M^{elle} Brandon conclut en précisant que la qualité des eaux souterraines est globalement de qualité bonne à très bonne et qu'aucun impact du centre de stockage de déchets n'a été observé.

4) Renouvellement des membres de la CLIS

Les membres sont informés qu'une consultation aura lieu début 2009 afin de pourvoir au renouvellement de la commission.

5) Divers

- Gestion des encombrants

M. Léraillé tient à revenir sur le traitement des encombrants. Il constate d'une part, que la déchèterie située à l'entrée du site accueille les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) et d'autre part, qu'un ramassage annuel des encombrants est effectué sur la commune. Or, le produit de cette collecte est directement mis en décharge. Il demande si un pré-tri à la déchèterie serait possible afin d'extraire les DEEE.

M. Lemaître informe que 89 délégués communaux siègent au sein de la communauté de communes du Vexin-Thelle. Les propositions présentées par les élus sont ensuite étudiées par le bureau qui est chargé de définir les priorités en fonction des opportunités financières.

Mme Auregan souligne qu'il ne s'agit pas d'un problème lié directement à la gestion de la décharge mais de l'amélioration du tri sélectif de la responsabilité de la communauté de communes du Vexin-Thelle. C'est un sujet d'ordre national pris en compte par le Grenelle de l'environnement. Ces objectifs de réduction des déchets seront précisés dans le nouveau plan départemental de gestion des déchets ménagers conformément à la loi adoptée le 21 octobre 2008. Dans ce cadre, le Conseil Général organise une concertation publique et il serait opportun de lui remonter ses remarques. M. Léraillé mentionne avoir abordé cette problématique lors des ateliers auxquels il participe.

- Visite du site

M. Brissonnet indique que le site a reçu la visite d'écoliers, des élus en juillet et de membres de la communauté de communes début octobre. A la demande de M. Roullier pour la visite par des particuliers, M. Brissonnet va réfléchir soit pour organiser une journée porte ouverte soit pour prévoir la visite d'un groupe.

- Calendrier des CLIS

Mme Aurégan constate que pour les autres sites, il n'est programmé qu'une CLIS par an alors que deux sont organisées sur le site de Lierville. Elle propose aux membres de se réunir une fois par an. Elle rappelle que le règlement intérieur prévoit, en cas de problème sur le site, de réunir la commission.

M. Macron va faire part de cette proposition au président de l'ALEP. Il pense souhaitable de garder les deux réunions par an.

M. Léraillé note qu'il y a quatre ans, sa réponse aurait été négative, mais qu'actuellement, vu le dialogue qui s'est instauré et l'amélioration des conditions d'exploitation du site, il n'y voit pas d'objection. Il souhaite que soit retenue une date qui permette aux membres d'étudier le rapport annuel transmis par la société courant juin.

La CLIS est favorable à la majorité pour ramener le nombre de CLIS à un par an.

CONCLUSION

La prochaine réunion de la commission se tiendra fin septembre 2009 sur site.

Mme Aurégan informe les membres que le suivi du site sera effectué à partir de janvier 2009 par la DRIRE.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Auregan lève la séance.

Le chef de bureau

Signé

Mireille Aurégan